



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-06-2026 /

Dossier complet le : 11-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019316/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement du camping "Le Clos Fleuri" a Medis

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FEDERATION FRANCAISE CAMPING

Raison sociale

FFCC

N° SIRET

77566185300231

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GARANCHER

Prénom(s)

BRUNO

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le reamenagement du camping «Le Clos Fleuri» situe a Medis (17600). Le projet envisage la reorganisation des emplacements existants, la creation de nouveaux emplacements, la construction d'un nouvel accueil, de sanitaires modulaires et d'un espace aquatique avec piscine couverte sous abri telescopique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise a requalifier un camping existant ferme depuis cinq ans, situe a proximite du centre-bourg de Medis. Les equipements existants sont limites et seule une partie des hebergements est actuellement raccordee aux reseaux d'eau et d'assainissement. Le projet a pour objectifs : - la rehabilitation et la modernisation du site existant ; - l'augmentation de la capacite et de la qualite d'accueil, - l'adaptation des equipements et des reseaux necessaires au fonctionnement du site ; - l'ouverture sur un format 4 saisons avec maintien d'une partie camping car autonome a l'annee ; - la creation et la requalification d'espaces communs et d'equipements (accueil, restauration, espaces de loisirs et equipements sportifs), afin d'ameliorer l'attractivite et le fonctionnement du camping. Le projet s'inscrit ainsi dans une demarche de valorisation et de remise en activite d'un site touristique existant, en creant un lieu de vie et d'activites communes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date previsionnelle de commencement des travaux est fixee a Septembre 2026. La duree de ces travaux est estimee a 18 mois. Ils se derouleront probablement de la maniere suivante :

- Demolition des aménagements non conserves,
- Terrassements des plateformes voirie,
- Realisation des reseaux primaires,
- Terrassements generaux,
- Travaux au sein de la batisse principale et construction de l'extension de l'accueil, des HLL, de l'espace aquatique, et des espaces de loisirs,
- Realisation des reseaux secondaires de desserte,
- Realisation des voiries definitives,
- Realisation des aménagements paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'operation engendrera une augmentation de l'activite humaine liee a la creation de nouveaux emplacements. La zone de parking a l'entree sera modifiee de sorte a desengorger l'axe routier de la circulation des camping-cars. Ces derniers sont aujourd'hui obliges de stationner dans l'impasse les jours de forte affluence. Le revetement en enrobe du parking jusqu'a la voie d'acces aux emplacements permettra egalement une circulation simplifiee. Toujours dans le but de fluidifier l'acces au camping pour les vehicules imposants, la barriere de securite est decalee apres l'aire de livraison, a l'arriere du batiment sur sa facade nord-ouest. Ainsi, les camping-car, les caravanes, les camions de livraison et les camions poubelle circulent plus simplement. La haie en limite de lisiere de la zone Ap. Le lineaire vegetal protege sera conserve et renforce avec les essences repertoriees dans l'annexe du PLU.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de demolir et d'un permis de construire. Il fera egalement l'objet d'une declaration Loi sur L'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface de plancher existante Surface de plancher projet Emprise au sol projet Nombre d'emplacements projet	(33495, m²) (859, m²) (1508, m²) (2846, m²) (171 (dont 35 HLL), unités)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Impasse du Clos Fleuri

Lieu-dit :

Localité : 8 Impasse du Clos Fleuri 17600 Medis

Code postal : 17600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°56'45"O Lat. : 45°37'48"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. : Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Medis, approuve le 9 janvier 2024 - Zone Nt et Ub (annexe 7)

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Medis est concernée par - un PPBE du département des Charente-Maritimes approuvé le 12 juillet 2024 - un Plan d'Exposition au Bruit approuvé le 20 mars 2008 relatif à l'aérodrome de Royan - Medis.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La commune est classée comme comportant des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services). Aucun site BASIAS a été identifié dans un rayon de 1500m. Aucun site de la base de données des sols pollués (BASOL) n'est référencé sur la commune. Les données disponibles ne permettent pas de définir la zone de projet comme un site potentiellement
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la ZRE n°05332.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La carte des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) identifie deux aires d'alimentation à proximité du site ; toutefois, leurs périmètres de protection rapprochée ne concernent pas la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont les suivants : - "Marais et falaises des coteaux de Gironde (id : FFR5400438) situe a environ 1,7 km au Sud Ouest du projet, - "Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord" (id : FR5412011) situe a environ 1,7 km au Sud Ouest du projet,
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Du fait de l'augmentation du nombre d'emplacements, le projet impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. SLe nombre maximal de personnes accueillies etant de 544 et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable a environ 82 m³/jour. La commune de Medis est alimentée en eau potable par la
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prelevement ni drainage souterrain n'est prevu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	A ce stade, nous ne disposons pas de donnees precises a ce sujet. En premiere approche, l'operation apparait excedentaire en materiaux. Les materiaux non reutilises ou impropres au reemploi seront evacues dans des decharges adaptees, dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de maniere a optimiser au mieux la gestion des deblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade, l'operation ne parait pas deficitaire en materiaux. Les travaux se feront de maniere a optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des deblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est situe a proximite d'une zone amenee, et a proximite des ressources et equipements necessaires au projet (eau potable, reseau d'assainissement). Le site est actuellement deja desservi par ces reseau. Le futur site est en adequation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Tous les espaces non affectes aux constructions, voiries, et aires de stationnements seront des espaces verts. La vegetation structurante et les haies existantes sont conservees et renforcees par de nouvelles plantations. Les aménagements prevus sont concus pour limiter l'impact sur les sols et preserver les continuites ecologiques du site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site le plus proche (voir annexe 6) est situe a environ 1,7 km au Sud Ouest de la zone de projet. Les incidences du projet sont negligeables et ne remettent pas en cause la perennite des sites Natura 2000 tant en phase travaux qu'en phase exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Quelques arbres seront deplaces et replantes dans le cadre du reamenagement des espaces. La demolition des batiments permettra l'amenagement d'espaces verts. Il est egalement prevu il est prevu une densification de la haie et la plantation d'arbres sur le lineaire vegetal a proteger en limite sud-est du camping.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est concerne par le risque technologique de canalisations de transports de matieres dangereuses. Une canalisation de gaz naturel passe a environ 400 m au nord-ouest du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par - un risque de sismicite faible, - un risque d'exposition au radon faible, - un risque de retrait-gonflement des argiles important.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	De par la reouverture de l'établissement et l'augmentation de sa capacité, le projet induira une augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Néanmoins, des dispositions ont été prises pour limiter au maximum leur impact : une aire d'attente pour véhicules est prévue sur la zone d'accueil, et un réaménagement des voiries permettra de fluidifier la circulation et de prévenir d'éventuels engorgements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser. Horaires espace aquatique : 8h - 18h / restaurant : 8h - 22h
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des cheminements internes au projet. Les candélabres seront équipés de luminaires de type LED, offrant 20 lux moyen, dirigés vers le bas.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'éclairage sera le moins haut possible. Il sera indirect ou au ras du sol, et dirigé vers le bas. L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibée.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière des vacanciers. Néanmoins, la majorité du site sera piéton et occupée par des espaces verts.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées et rejetées vers leurs réseaux spécifiques.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EP seront gérées conformément au règlement PLU à l'aide d'un bassin de rétention. Les EU seront rejetées par refoulement dans le réseau d'assainissement existant le plus proche.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifiques. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées. Les matériaux de déblais de démolition de l'existant seront réutilisés sur site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est situé en zone de présomption de prescriptions archéologiques. Une évaluation de l'impact du projet a été réalisée (annexe 10) et conclue que celui-ci ne semble pas susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site accueille actuellement déjà une activité de camping. Le projet n'entraîne pas de changement de destination du sol, l'usage restant identique. Il consiste uniquement en une augmentation de la capacité d'accueil de l'équipement existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En raison de sa localisation dans une zone déjà aménagée, et en raison de son éloignement de toute zone Natura 2000 (annexe 6) on peut affirmer que les conséquences du projet seront négligeables, ne nécessitant ainsi aucune demande de dérogation. Par ailleurs, des investigations seront effectuées sur le site avant les travaux de démolition, afin d'évaluer précisément la qualité du sol et, le cas échéant, de déterminer les méthodes de gestion appropriées pour la réutilisation des matériaux excavés. De plus, des vérifications seront effectuées pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque sanitaire pour le futur projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures et caractéristiques du projet pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables liées au traitement de la pollution générée par le projet sont présentées en annexe 9.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement, le trafic et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale. Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir : - Le projet est en conformité avec l'OAP du PLU de Medis, approuvé le 9 janvier 2024 - Zone Nt et Ub - L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux, - Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GARANCHER

Prénom Bruno

Qualité du signataire Représentant de la FFCC

À Aubagne

Fait le 11-06-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)